

Élever ses poulettes en AB

Pourquoi et Comment



BIO46
Les Agriculteurs
Biologiques du Lot



FICHE TECHNIQUE



Le contexte sanitaire en volailles et l'évolution de la réglementation bio pousse les éleveurs à se questionner sur leur pratique d'élevage.

Depuis janvier 2022, les poulettes doivent être bio pour obtenir des poules pondeuses bio. Ainsi, les poulettes achetées doivent déjà être bio. Deux solutions sont possibles :

- Trouver un couvoir ou un élevage produisant des poulettes bio
- Produire soi-même ses poulettes en achetant des poussins de 1 à 3 jours ou en produisant les œufs, cette dernière voie nécessitant une organisation et un équipement bien spécifique par la gestion d'un cheptel de reproducteur et/ou la mise en place de couveuses pour l'incubation et l'éclosion.

Rappel réglementaire

Origine des poulettes et conversion

En janvier 2022, le nouveau règlement bio est entré en application en entraînant certains changements sur la filière avicole.

Les poules **doivent être achetées bio** ou connaître une période de conversion de 6 semaines dans le respect des règles bio.

Seules les poules de moins de 3 jours peuvent être converties. Les œufs des poules plus âgées ne pourront jamais être certifiées AB.

Ainsi, il n'est plus possible pour les éleveurs d'introduire des poulettes non bio âgées de plus de 3 jours. Auparavant, il était possible d'acheter des poulettes de moins de 18

semaines non biologique pour la production d'œufs bio. L'origine des poulettes devient donc un point critique en élevage de poules pondeuses bio.

La période de conversion des parcours reste de deux ans, pouvant être réduite à un an à l'appréciation de l'organisme certificateur.

Les bâtiments

L'utilisation de cages est interdite dans les élevages de poules pondeuses bio.

Des perchoirs doivent être prévus pour le bien-être des poules à raison de 18 cm / poule.

Le nombre de volailles ne doit pas excéder **6 poules par m²** et des nids en nombre suffisant doivent être prévus (7 poules/nid et/ou 120 cm²/poule).

Les bâtiments doivent être équipés en trappes permettant un accès à l'extérieur facilité pour les poules (4 m pour 100 m² de bâtiment).

Des annexes aux bâtiments sont possibles et leur surface peut être comptabilisé dans le calcul de densité d'élevage en fonction du type d'annexe.

Accès à l'extérieur

Les animaux doivent avoir un accès à l'extérieur permanent au moins 1/3 de leur vie (par stade physiologique). Les poulettes sont considérées ainsi jusqu'à 18 mois. Elles doivent donc accéder à l'extérieur au bout de 12 semaines.

Produire des poulettes

Démarrage des poulettes

Le démarrage correspond aux quatre premières semaines de vie de la volaille. Les conditions lors de ces premières semaines doivent être optimum pour limiter les pertes à un stade où la volaille est la plus fragile. C'est lors de cette phase que la volaille va développer sa capacité digestive et qui va conditionner le résultat final de la production.

Avant tout, l'état des poussins peut être vérifié sur trois critères :

- La température (prise cloacale possible via un thermomètre médical) doit être d'environ 40 °C
- L'hydratation est vérifiable via la veine saphène (au niveau des pattes) qui ne doit pas être saillante.
- La cicatrisation de l'ombilic.

La température doit progressivement passer de la température de couveuse (37.5 °C) à la température ambiante pour la phase d'acclimatation des volailles.

- 1^{ière} semaine : 32 °C
- 2^{ième} semaine : 30 °C
- 3^{ième} semaine : 28 °C
- 4^{ième} semaine : 26 °C

À partir de 25 semaines, l'accès continué à l'extérieur est obligatoire.

Les parcours doivent offrir 4 m² minimum de surface par poule pondeuse, avec une présence de végétation et d'abris (arbres, arbustes ou équipement spécifique).

Les parcours ne doivent pas s'étendre à plus de 150 m de rayon des trappes de sortie des bâtiments.

Le nombre de volailles sur les parcours est limité afin d'éviter tout surpâturage à 170 Kg d'azote/ha et par an. En cas de dépassement, les effluents doivent être exportés.

En savoir +

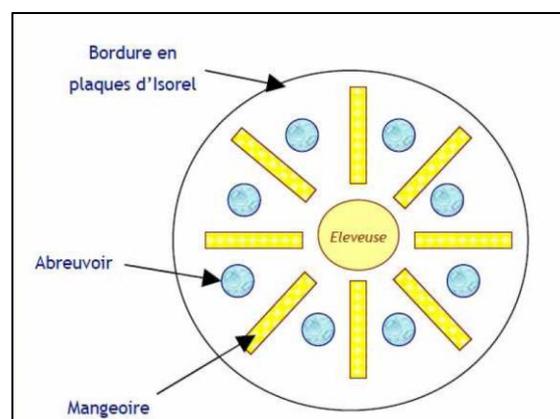
[la fiche réglementation poules pondeuses FNAB réglementation bio](#) ou le [règlement européen UE 848/2018](#)

La température d'ambiance, en dehors de la zone du radiant doit être de 28°C puis de 26°C.

Les semaines suivantes, la température sera la température ambiante.

Aménagement de poussinière

Exemple de mise en place d'un rond de garde pour la poussinière



La nourriture doit être donnée à volonté lors des premières semaines. Elle est accessible facilement avec des mangeoires adaptées qui vont évoluer avec la croissance des animaux (Mangeoires picorettes basses puis

surélevées puis mangeoires avec repère visuel hauteur du dos de l'animal).

L'eau doit être distribuée en continu via des abreuvoirs automatiques accessibles aux poussins.

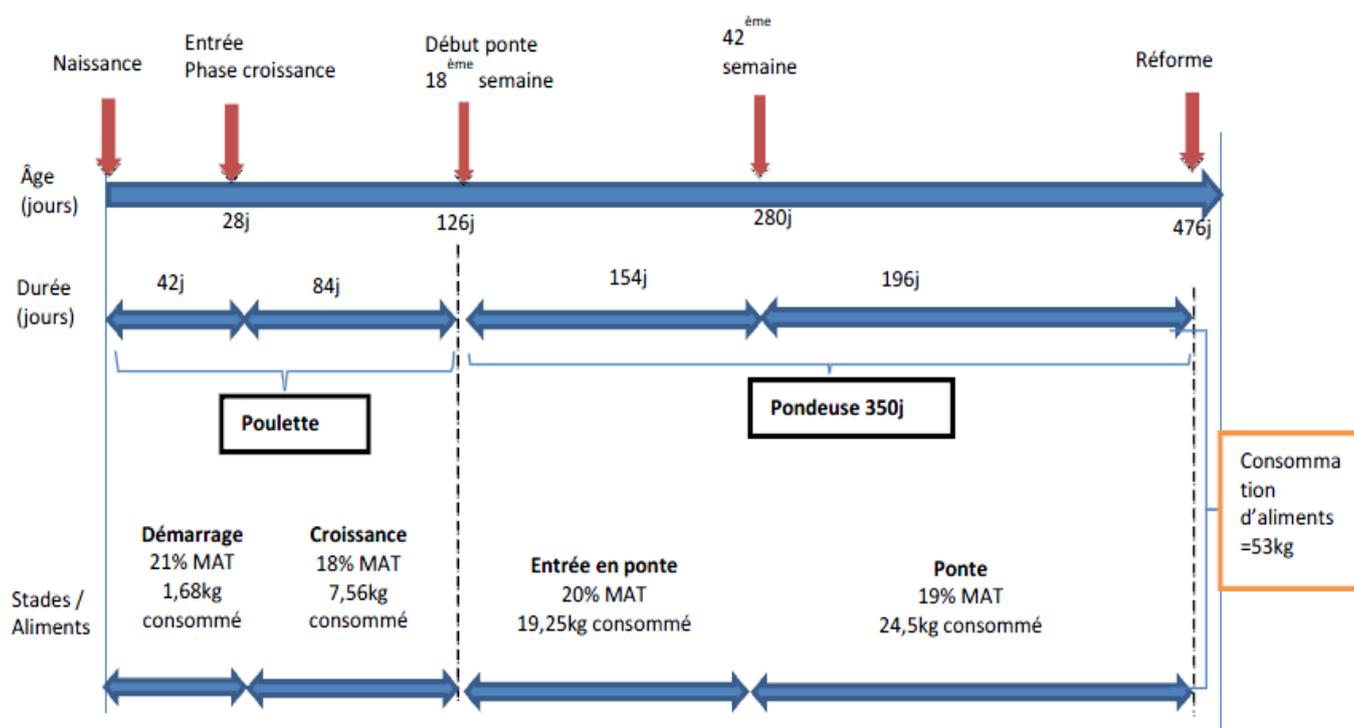
Enfin, l'espace doit être restreint pour faciliter l'accès aux mangeoires et abreuvoirs aux poussins et leur permettre des allers-retours sous la lampe. Mais aussi de façon à pouvoir faire des économies de chauffage (possibilité d'isoler une partie pour diminuer la surface chauffée). L'espace est régulièrement agrandi en suivant l'avancement de l'âge des poussins jusqu'à l'accès total du bâtiment à partir de 4 semaines.

La poussinière, qu'elle s'organise dans le bâtiment ou dans un lieu aménagé spécifiquement, doit être bien isolée et protégée des prédateurs (chats, rats...). Lors de cette phase, les poussins doivent être régulièrement surveillés et leur répartition dans l'espace observée.

- Les poussins doivent être répartis de manière homogène dans tout l'espace qui leur est attribué.
- Les poussins doivent être mobiles et actifs dans l'espace attribué.
- La consommation d'aliment et d'eau des poussins doit être régulière (vérification des trémies ou du jabot des poussins).

Elevage de la poulette

Les différentes phases d'élevage



D'après Antoine 2010 ; CRA Rhône-Alpes, 2007 ; Conan, 2009 (références technico-économiques)

Après la phase de démarrage, on différencie plusieurs étapes de croissance avant la ponte. De 4 semaines à 18 semaines (jusqu'à 22 semaines selon les races), la poulette rentre dans sa phase de croissance. Après la croissance, on parle

d'entrée en ponte, jusqu'à la 42^{ème} semaine. A partir de là, on considère la croissance de l'animal suffisante et les besoins en production un peu moins forts pour se permettre de finir la phase ponte sur une ration un peu plus faible.

Les phases proposées dans le schéma ci-dessus sont issues de modèles plus optimisés et plus adaptés à des objectifs de productivité assez élevés. Les transitions, phases alimentaires et équilibres de rations sont bien évidemment à adapter aux potentiels de ponte des animaux et aux objectifs de production de l'atelier.

La poulette correspond aux premières semaines (18 – 22 semaines) de la volaille destinée à la ponte, soit la période de démarrage et de croissance.

Les besoins nutritionnels

Les besoins alimentaires de la poulette sont très différents que ceux de la poule pondeuse ou des volailles de chair. Les jeunes poules doivent être amenées à maturité sans surcoût mais sans carence. La distribution et la composition alimentaire des poulettes doivent permettre de préparer la future alimentation de la poule avec une augmentation progressive de la quantité d'ingestion (Augmentation du poids de l'animal)

La distribution et la composition alimentaire des poulettes doivent permettre de préparer la future alimentation de la poule avec une augmentation progressive de la quantité d'ingestion (Augmentation du poids de l'animal)

Les besoins totaux des volailles sont l'addition des besoins d'entretien, des besoins de croissance et des besoins de production. Ils sont généralement définis selon les races et les objectifs de production. L'alimentation doit permettre de répondre à ces besoins via un apport en énergie, en protéines et en minéraux.

En savoir +

Consulter le [cahier technique Alimentation des volailles en agriculture biologique de l'ITAB](#)

Âge de la poulette	0 - 6 semaines	7 - 20/23 semaines
Energie métabolisable (en Kcal EMA)	2750 - 2850	2600 - 2800
Protéines brutes (%) maxi	21	18
Lysine digestible (%) mini	0,85	0,62
Méthionine digestible (%) mini	0,32	0,24
Matière grasse (%) maxi	2 - 5	2 - 7
Cellulose brute (%) maxi	5	7
Calcium (%) mini	1	1
Phosphore disponible (%) mini	0,40	0,35

Figure 2 : Recommandations nutritionnelles pour la poulette biologique, cahier technique, ITAB)

La conduite des poulettes

Les poulettes doivent être préparées pour leur vie de pondeuse durant laquelle elles seront éduquées à la ponte dans les nids.

Tout d'abord, il faut permettre l'accès des poulettes à l'extérieur (au moins un tiers de leur vie selon le règlement bio). L'âge de sortie des poulettes doit être déterminé en fonction de la stratégie de l'éleveur et en fonction de la saison. C'est la grosse évolution pour une majorité des effectifs de pondeuses car jusque-là la plupart des poulettes n'avait pas eu accès à l'extérieur.

Une fois que les poulettes ont eu accès à l'extérieur, il faudra éviter de les remettre en bâtiment sans accès aux parcours. L'éducation pour la ponte doit donc être réfléchi simultanément à cette période d'ouverture des bâtiments. Avant que les poulettes ne commencent à pondre, les nids doivent être absents du bâtiment pour éviter que les poules prennent l'habitude de dormir dedans. On privilégie donc un lieu d'élevage des poulettes et un lieu de ponte bien différent (limite la pression parasitaire, meilleur vide sanitaire, équipements différents).

Les poulettes sont transférées dans le bâtiment de ponte lorsqu'elles commencent à pondre. À ce moment, il faudra laisser un accès à l'extérieur de plus en plus tard dans la journée afin que les poules s'habituent à pondre dans les nids situés dans le bâtiment et non dans le parcours. Cela passe par de la surveillance et des aménagements adéquats pour que les jeunes poules privilégient la ponte dans les nids.



L'objectif est de commencer l'éducation des poulettes ; lors de leur transition de poulette à leur

stade de poules pondeuses ; sans leur imposer une éducation radicale en passant d'un accès à l'extérieur total à une fermeture du bâtiment toute de la matinée. L'éducation doit être progressive afin de ne pas engendrer de stress chez la poulette. Une fois habituée à pondre dans

les nids, la gestion de l'accès à l'extérieur n'impactera plus le lieu de ponte.

En fonction des saisons, attention à la gestion de l'éclairage afin de ne pas avancer (jours qui rallongent) ou reculer (jours qui diminuent) l'âge d'entrée en ponte.

Une bonne entrée en ponte se fera naturellement au printemps avec une luminosité croissante. La mise en place d'un programme lumineux progressif est possible, mais à réaliser dans le bâtiment de ponte avec une transition alimentaire progressive (du stade croissance au stade d'entrée de ponte). Plus globalement, il faut rester vigilant à toutes transitions trop brusques avec les poules pour assurer un maintien de production.

En savoir +

Produire bio

RéussirVolailles

<https://www.reussir.fr/volailles/>

ITAB ; Cahier technique : Alimentation des volailles en agriculture biologique ; 2015

Rédaction

Lucile Dréon,

Animatrice technique à Bio 46.

Avec le soutien de Loïc Labidalle

Animateur technique aux Bio du Gers

Une publication :



Avec le soutien de :



WWW.BIO46.FR